

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### prévoyance.ne n'est pas partie à la procédure

---

Le Tribunal administratif fédéral a publié le 4 mars dernier sa décision au sujet du recours de quelque 150 assurés sortis au 31.12.2009 de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) pour rejoindre prévoyance.ne, Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel.

Le Bureau du Conseil d'administration de prévoyance.ne tient à préciser les éléments suivants:

prévoyance.ne n'est pas partie à la procédure. Elle ne prendra donc pas position sur ce sujet et attendra la décision de l'autorité de surveillance pour affecter la provision de CHF 80 millions, correspondant au différentiel de taux de couverture entre les deux Caisses (79.6% pour la CPC en liquidation et 60.8%, taux d'entrée dans la nouvelle Caisse).

Le Bureau tient à souligner que cette décision n'a aucune influence sur le degré de couverture actuel de prévoyance.ne, ni sur sa fortune.

Des informations complémentaires aux médias peuvent être obtenues auprès de :

M. Marc-André Oes, président de la prévoyance.ne, tél. 032 968 55 21

M. Olivier Santschi, directeur de prévoyance.ne, tél. 032 886 48 00

La Chaux-de-Fonds, le 14 mars 2013